

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE
DUNKERQUE

COMMUNE DE WORMHOUT

N°AR2024-202

ARRETE

Le Maire de la Commune de WORMHOUT,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2212-1 et suivants,

Vu la demande de l'entreprise SAS TOIT9 60, rue de Londres 59000 LILLE afin d'effectuer des travaux de rénovation toiture au 1, rue d'Esquelbecq à Wormhout,

ARRETE :

ARTICLE 1 : Le stationnement sera interdit face au 1, rue d'Esquelbecq, et ce, **du 15 au 31 octobre 2024**.
L'entreprise ECR est autorisée à stationner ses véhicules sur ces emplacements.
L'entreprise est autorisée à poser un échafaudage devant la façade du 1, rue d'Esquelbecq.

ARTICLE 2 : Une signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise SAS TOIT9 et notamment un passage sécurisé pour les piétons.

ARTICLE 3 : La Gendarmerie est chargée d'assurer l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera publié puis transmis à l'entreprise SAS TOIT9 et à Monsieur le Commandant de Gendarmerie de WORMHOUT.

Fait à WORMHOUT, le 01/10/2024

Le Maire

David CALCOEN



Acte rendu exécutoire par
Publication et notification le 01/10/2024
Le Maire
David CALCOEN

